

ASSEMBLÉE NATIONALE
28 juin 2019

LUTTER HAINÉ INTERNET - (N° 2062)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 306

présenté par
Mme Avia

ARTICLE 3

À l'alinéa 3, substituer à la deuxième occurrence du mot :

« de »

les mots :

« impartis pour ces ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.